

INFORMATIONS POUR LES PERSONNELS

GARANTIE INDIVIDUELLE DE POUVOIR D'ACHAT. GIPA 2022

Septembre
2022

N° 6

?

LE SAVIEZ-VOUS ?

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

#jevotecgt

le 8 décembre 2022

ESSENTIELLE POUR NOS DROITS. POUR LE SERVICE PUBLIC
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

Le Décret modifié et l'arrêté permettant le versement de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) ont été publiés le 2 août 2022. La GIPA est la garantie individuelle du pouvoir d'achat pour les agents de la fonction publique.

Cette disposition a été mise en place en 2008 et permet aux agents de percevoir une indemnité financière brute si le traitement indiciaire brut de l'agent a évolué moins vite que l'inflation sur une période de 4 ans. Pour le calcul de l'indemnité GIPA 2022, la période de référence des traitements bruts annuels est fixée du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2021.

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat La GIPA résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

Pour rappel, la GIPA peut être attribuée :

- aux fonctionnaires, magistrats, militaires ou personnels des cultes d'Alsace et Moselle, rémunérés sur un emploi public pendant au moins trois ans sur la période de référence.
- aux agents publics non titulaires recrutés en CDD et employés de manière continue sur la période de référence par le même employeur public ou en CDI, et rémunérés par référence expresse à un indice.

Le calculateur ci-dessous vous permet de savoir si vous avez droit à la GIPA au titre de 2022, pour une période de référence de quatre années, 2018 à 2021, et d'en calculer le montant. Il vous suffit d'indiquer votre indice de rémunération détenu au 31 décembre 2017, puis celui détenu au 31 décembre 2021, dans les cases jaunes. Appuyer sur la touche « Entrée » pour obtenir le résultat.

**Allez sur le lien et vérifiez si vous avez droit à la GIPA
Simulateur GIPA**

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/GIPA>

Syndicat **CGT** du CHU de Clermont-Ferrand
GM/CMP : 51.864 / 51.865 Estaing : 50.400 L. Michel : 50.803
cgt@chu-clermontferrand.fr